

Nouvelle politique agricole et agro-industrielle

Soutenir la transformation des systèmes agroalimentaires au Sénégal

Alassane SECK, Laure TALL, Ibrahima HATHIE

Messages Clés

- Le principal verrou des systèmes agroalimentaires sénégalais ne se situe plus uniquement au niveau de la production, mais dans la structuration des chaînes de valeur et l'organisation des marchés.
- Sans une meilleure coordination des politiques publiques et une mobilisation accrue de l'investissement privé tout au long des chaînes de valeur, les investissements publics risquent de produire des effets limités sur la création de valeur et la stabilité des marchés.
- La nouvelle politique agricole et agro-industrielle offre une opportunité de réorienter l'action publique vers une approche intégrée des chaînes de valeur, en cohérence avec la LOASP et sa révision en cours.
- La transformation des systèmes agroalimentaires repose prioritairement sur trois leviers : la régulation des marchés, la réduction des pertes post-récoltes et le développement de dynamiques agro-industrielles territoriales.
- La maîtrise durable de l'eau constitue un facteur transversal déterminant pour la sécurisation et l'intensification de la production.



Une opportunité stratégique dans la continuité des cadres existants

L'annonce de l'élaboration d'une nouvelle politique agricole et agro-industrielle lors du Conseil des Ministres du 4 mars 2026, ouvre une phase importante d'orientation de l'action publique dans le secteur. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des cadres existants notamment la dynamique de transformation économique portée par la Vision Sénégal 2050 et en particulier la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) et sa révision en cours vers une loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique (LOASPH), visant à intégrer de manière plus explicite les enjeux actuels du secteur.

Les politiques mises en œuvre ont permis des avancées notables, notamment en matière de soutien à la production et de mobilisation de l'investissement public. Elles ont également contribué à renforcer certaines filières et à améliorer l'accès aux intrants et aux équipements.

Encadré 1 Des investissements publics notables, des filières agricoles renforcées mais une dépendance alimentaire encore pesante.

Depuis une décennie, le financement du programme agricole a connu une croissance régulière, passant de 50 milliards en 2018-2019 à 70 milliards en 2022-2023 et 130 milliards en 2025-2026. En même temps, des investissements publics soutenus (maîtrise de l'eau, routes et pistes de désenclavement, énergie) ont amélioré l'environnement de la production et l'accès aux marchés. Ainsi, les productions céréalières sont passées de 2,12 millions de tonnes en 2016-2017 à 3,06 millions de tonnes en 2023-2024. La production horticole a augmenté de 60% entre 2014 et 2023, atteignant 1,56 million de tonnes en 2023 (DAPSA). Malgré tous ces progrès, la dépendance alimentaire du Sénégal reste forte. Les importations ont atteint 1,3 milliards \$ US en 2024 couvrant près de 70% des besoins alimentaires (ANSD, NACE, 2025). Les principaux produits importés sont le riz, le blé, les huiles comestibles, les fruits et légumes, le maïs et les produits laitiers.

Toutefois, dans un contexte marqué par l'évolution des systèmes agroalimentaires, les dynamiques de marché et les contraintes climatiques, l'enjeu porte désormais sur la capacité à mieux articuler les différents maillons des filières et à renforcer

la cohérence d'ensemble des interventions publiques.

Dans cette perspective, l'élaboration de la nouvelle politique constitue une opportunité de consolider les acquis tout en opérant les ajustements nécessaires pour répondre aux défis actuels et futurs du secteur.

Cela implique de renforcer simultanément la structuration des chaînes de valeur, l'organisation et la régulation des marchés, ainsi que le développement des activités de transformation agroalimentaire, en tenant compte de la diversité des systèmes agroalimentaires et des spécificités territoriales.

Une telle approche permettrait d'améliorer la valorisation des productions locales, de réduire les pertes et les inefficiences, et de favoriser une meilleure articulation entre production, transformation et consommation.

Elle s'inscrit dans la continuité des orientations portées par la LOASP et les réflexions en cours dans le cadre de sa réforme, en contribuant à leur opérationnalisation dans un contexte marqué par des transformations rapides des systèmes alimentaires.

Des leviers structurants pour l'action publique

Au regard des enjeux identifiés, plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour renforcer la cohérence et la performance des systèmes agroalimentaires. Leur mise en œuvre peut s'inscrire dans une logique de complémentarité entre actions de court terme et dynamiques de transformation plus structurantes.

Encadré 2 Politique agricole – Justificatifs et mesures

Une intervention publique dans le secteur agricole se justifie par la présence de marchés absents ou incomplets (risque, crédit, foncier), de marchés imparfaits (asymétrie de l'information, oligopole), de biens publics, et d'externalités. L'équité peut également constituer un motif valable d'intervention publique. Pour prendre en charge ces défaillances du marché, les mesures d'intervention publique peuvent revêtir la forme de transferts (subventions ou taxes), de réglementation, de fourniture de biens et services, et de mécanismes de stabilisation de marché ou de médiation (Daviron et al., 2004).

- **Renforcer la régulation et la transparence des marchés agricoles**

L'amélioration de l'accès à l'information, la clarification des mécanismes d'intervention publique et une meilleure coordination des acteurs constituent des conditions essentielles pour limiter les déséquilibres de marché, réduire la volatilité des prix et sécuriser les revenus des producteurs.

- **Réduire les pertes post-récoltes et structurer les fonctions logistiques**

Le développement des capacités de stockage, de conservation et de transport, ainsi que le renforcement des activités de transformation, permettraient de limiter les pertes, d'améliorer la qualité des produits et d'accroître la valeur ajoutée captée au niveau national, sans pression supplémentaire sur les ressources productives.

- **Soutenir le développement de dynamiques agro-industrielles territoriales**

Le renforcement des liens entre production, transformation et marchés à l'échelle des territoires constitue un levier structurant pour la création de valeur et d'emplois. Dans ce cadre, des dispositifs tels que les pôles agro-industriels peuvent constituer des outils pertinents, à condition d'être conçus comme des espaces de coordination économique intégrant l'ensemble des fonctions des chaînes de valeur.

La maîtrise de l'eau constitue un facteur transversal pour la sécurisation et l'intensification de la production. Elle doit être intégrée dans une approche durable tenant compte des contraintes liées à la disponibilité, à la qualité des ressources et aux risques de dégradation.

Des conditions de mise en œuvre

La mise en œuvre effective de ces leviers suppose de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique à travers plusieurs conditions transversales :

- **Renforcer la coordination intersectorielle**

Assurer une meilleure articulation entre les politiques agricoles, commerciales, industrielles et territoriales, afin de garantir la cohérence des interventions à l'échelle des chaînes de valeur.

- **Mobiliser des mécanismes de financement adaptés**

Développer des instruments permettant de soutenir les investissements dans la transformation, la logistique et les services aux filières, tout en améliorant la gestion des risques.

- **Consolider les capacités des acteurs économiques**

Renforcer les organisations de producteurs, les PME et les interprofessions afin d'améliorer la structuration des filières, de favoriser la contractualisation et de soutenir une meilleure intégration des marchés. Cela suppose également de renforcer l'implication du secteur privé, notamment dans les activités de transformation, de logistique et de mise en marché.

Cette approche doit tenir compte de la diversité des systèmes agroalimentaires et des spécificités territoriales, impliquant des modalités d'intervention différenciées.

COURT TERME



Régulation des marchés

Sécuriser les revenus et limiter la volatilité des prix.



Financement

Faciliter l'accès au crédit pour tous les acteurs.



Gouvernance des filières

Renforcer la coordination interinstitutionnelle.

MOYEN TERME (Court/Moyen terme)



Pertes post-récoltes

Réduire les pertes post-récoltes pour accroître immédiatement l'offre alimentaire.



Maîtrise de l'eau

Sécuriser la production face aux aléas climatiques.



Agro-industrie territoriale

Crée de la valeur et des emplois localement.

Déclinaison des leviers structurants

Une contribution au processus d'élaboration

L'élaboration de la nouvelle politique agricole et agro-industrielle intervient dans un contexte où les enjeux ne portent plus uniquement sur l'augmentation de la production, mais sur la capacité à organiser, valoriser et sécuriser les systèmes agroalimentaires dans leur ensemble.

Elle offre ainsi l'opportunité de recentrer l'action publique sur les fonctions qui conditionnent la création de valeur et la stabilité des filières, en cohérence avec les cadres existants et les dynamiques en cours.

Dans cette perspective, la présente note propose des éléments de cadrage destinés à éclairer les orientations possibles et à contribuer à la structuration du débat.

Références

- ▶ ANSD. Note d'analyse du Commerce extérieur. Edition 2024. Juillet 2025
- ▶ ANSD. 2024. Production, rendement et superficie agricoles. Senegal Open Data Portal. <https://Senegal.opendataforafrica.org>
- ▶ Daviron B., Faivre Dupaigne B., Ribier V., Rolland J.P., Voituriez T, Fallot A, & A. Alpha. Manuel d'élaboration des politiques agricoles. Construction d'argumentaires pour l'intervention publique en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les éditions du GRET. Mai 2004.
- ▶ IPAR. 2024. Rapport sur les pertes post-récoltes. IPAR, Dakar.
- ▶ République du Sénégal. (2025). Stratégie nationale de développement 2025-2029 (VISION Sénégal 2050 – ST2S). Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.
- ▶ République du Sénégal. Loi d'orientation agrosylvopastorale (LOASP) et documents de révision vers la LOASPH. Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, Dakar.

À propos des auteurs

Alassane Seck est économiste, expert en politiques agricoles et coordonnateur thématique « Chaînes de valeur et politiques agricoles » à l'IPAR.

Laure Tall est agroécologiste et directrice exécutive de l'IPAR.

Ibrahima Hathie est économiste agricole, chercheur émérite à l'IPAR.

Remerciement

Cette note a été réalisée avec l'appui institutionnel de la Fondation Hewlett. Les analyses et positions exprimées n'engagent toutefois que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation.

A propos de l'IPAR

L'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) est un think tank Ouest africain indépendant spécialisé dans l'analyse des politiques publiques relatives aux systèmes agricoles, alimentaires et ruraux. À travers ses travaux de recherche, d'analyse et de dialogue multi-acteurs, l'IPAR contribue à la production d'évidences et à l'éclairage des décisions publiques aux niveaux national et régional. Ses interventions portent notamment sur les systèmes alimentaires, le changement climatique, la gouvernance des ressources naturelles, l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, ainsi que les dynamiques territoriales.

Citation : Seck A., Tall L., & I. Hathie (2026). Nouvelle politique agricole et agro-industrielle : Soutenir la transformation des systèmes agroalimentaires au Sénégal. Note stratégique. IPAR